

Aurélie QUENTRIC
Pilote MAIA Nord Est Essonne
01 69 52 44 45
aquentric@cg91.fr

DISPOSITIF MAIA Essonne

Belinda INFRAY
Pilote MAIA Centre Est Essonne
01 69 23 20 28
pilote.maia@age91.org

Florence SCHVALLINGER
Pilote MAIA Nord Essonne
01 69 80 46 98
maia91@hpgm.fr

Lorette MARTINS-LOPES
Pilote MAIA Sud Essonne
06 99 16 56 79
maiasudessonne@ch-sudessonne.fr

COMPTE RENDU TABLE DE CONCERTATION STRATEGIQUE 13 novembre 2014

Les membres de la table de concertation stratégique :

ORGANISME REPRESENTE	PRENOM	NOM	FONCTION	
Agence Régionale de Santé d'Ile de France	Mouloud	YAHMI	Référent MAIA	Présent
Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé DT 91	Tanguy	BODIN	Directeur Territorial Adjoint	Présent
	Marie-José	BICHAT	Responsable du Service médico-social	Présente
Conseil Général	Anne	TISSIER	Directrice Adjointe de la Direction des Personnes Agées et Handicapées	Présente
	Marjolaine	RAUZE	Vice Présidente	Présente
URPS médecin	Bruno	SILBERMANN	Président ou son représentant	Absent
URPS Pharmacien	Renaud	NADJAH	Président ou son représentant	Absent
URPS Kinésithérapeute	Philippe	COCHART	Président ou son représentant	Représenté par Mr KEPEKLIAN
URPS Chirurgien-Dentiste	Jean-François	CHABENAT	Président ou son représentant	Présent

URPS INFIRMIER	Sylvie	BARROS	Trésorière	Présente
URPS ORTHOPHONISTE	Sylviane	LEWIK- DERAISON	Présidente	Absente
CODERPA	Gérard	AUSSEIL	Président ou son représentant	Représenté par Jean Claude GALINAND
France ALZHEIMER	René	BOTTER	Président	Présent
CISS	Eugène	DANIEL	Président ou son représentant	Absent
CNAV IdF	Christiane	FLOUQUET	Directrice	Absente
MSA IdF	Laurent	PILETTE	Directeur	Représente par Mme PESCHEL Béatrice
CRAMIF	Jean-Claude	POIRIER	Directeur des R prof, du handicap de l'action sanitaire et sociale	Absent
CPAM 91	Christian	COLLARD	Directeur	Représenté par Mme GOEAU Laëtitia
Association des Maires d'IdF	François	PELLETANT	Président	Absent
UDCCAS91	Christiane	SAGET	Présidente	Absente
HPGM (porteur MAIA Nord 91)	Evelyne	GAUSSENS	Directrice générale	Présente
AGE (porteur MAIA Centre Est 91)	Bernard	DUPORTET	Président	Excusé
Hôpital Sud Essonne	Vincent	TOISER	Directeur Adjoint de l'hôpital	Présent

Etait également invité Monsieur Jacques Henri VEYRON, Consultant ANAP.

Après un tour de table où chaque membre se présente, l'Agence Régionale de Santé introduit la réunion de ce jour.

1- Légitimation des deux nouvelles pilotes :

Présentation des deux nouvelles pilotes. Elles présentent un parcours professionnel similaire avec une expérience en réseau de santé.

Les deux pilotes sont légitimées ce jour.

Du fait de l'arrivée des deux pilotes en Essonne la lettre de mission co-signée par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général devra être mise à jour.

2- Présentation du territoire couvert par la MAIA Sud Essonne :

2-1 Le territoire :

La MAIA couvre 76 communes, sur les deux territoires des CLIC Hurepoix et Sud Essonne. C'est un territoire à dominante rural avec 22 267 habitants de plus de 60 ans, dont 7 551 habitants de plus de 75 ans.

Le Conseil Général relève qu'à l'horizon 2020 le vieillissement de la population touchera particulièrement le Sud Essonne.

Ce territoire présente une corrélation entre la faible densité de population et la faible présence de structures quelle que soit leur statut et objet. Il s'agira d'une problématique à explorer lors du diagnostic du territoire.

La commune de Saint Jean de Beauregard est actuellement sur le territoire de la MAIA Nord Essonne, or cette commune est couverte par le CLIC de l'Hurepoix. Les territoires des MAIA en Essonne sont établis selon la logique des territoires de CLIC.

La commune de Saint Jean de Beauregard est donc affectée au territoire MAIA Sud Essonne.

Le Conseil Général rappelle qu'il détient des données statistiques importantes qui peuvent servir aux pilotes pour la réalisation de leur diagnostic.

2-2 Les membres de la table de concertation tactique :

La composition des tables de concertation tactiques des MAIA Nord Est Essonne et Sud Essonne a été présentée.

Il est proposé que chaque membre fasse le retour aux pilotes dans un délai de deux semaines après la réunion.

3- Suivi des décisions :

3-1 Ouverture du groupe de travail MAIA 91 sur l'annuaire aux membres de la table de concertation stratégique avec la participation de l'ARS, du CG et des URPS :

Les réunions du groupe de travail annuaire, qui ont suivis la table stratégique du 20 mars 2014, ont permis à deux membres de la table stratégique de participer. Le groupe de travail a terminé ses travaux.

3-2 Organisation de rencontres individuelles des professionnels de santé libéraux :

Des contacts ont été pris, quelques rencontres ont été organisées.

Rédaction d'un courrier commun par les pilotes de l'Essonne : ce courrier sera adressé à tous les professionnels de santé libéraux d'ici quelques semaines.

Les pilotes rencontrent les professionnels de santé lors de réunions diverses : coordination, soirée avec les réseaux, table de concertation clinique.

3-3 Organisation de rencontres collectives des professionnels de santé libéraux par l'intermédiaire de leurs groupements professionnels :

Dans le cadre d'un travail régional les pilotes se sont répartis les rencontres avec les URPS.

Il faut poursuivre ce travail afin de rencontrer les autres organismes collectifs des professionnels de santé libéraux.

Les pilotes de l'Essonne n'ont pas encore rencontré de façon organisée les professionnels de santé libéraux en Essonne.

3-4 Utilisation Alerte Info :

Les pilotes souhaitent utiliser ce vecteur de communication afin de sensibiliser tous les professionnels de santé libéraux. La CPAM a répondu par courrier, fin août 2014, qu'il ne s'agissait pas d'une solution adaptée. La CPAM a été interpellée par certains membres présents dans la mesure où elle détient le meilleur outil pour faire passer de l'information. Mme Goëau explique en séance que ce n'est pas le cas. Les infos 91 diffusées sont des supports pour expliquer les nouveautés conventionnelles et les règles de facturation.

Il est pointé le déficit d'information concernant le dispositif MAIA.

La CPAM pense qu'il existe des supports plus adaptés qui pourront être évoqués avec la Délégation Territoriale de l'ARS. Toutefois, si un site existe, elle pourra en faire la promotion sur son site AMELI pages locales.

3-5 Réflexion sur l'opportunité de l'utilisation des Contrats Locaux de Santé de l'ARS, et des Contrats Locaux Bien Vieillir du CG 91 comme leviers de la mise en place d'une coordination gérontologique sur Corbeil Essonnes et sur d'autres communes non couvertes par un CLIC :

Sur la commune de Corbeil Essonne il n'y a pas de contrat du bien vieillir. Le contrat local de santé existe déjà. Le pilote s'est inscrit dans les travaux du contrat local de santé axe 2 : Améliorer l'accès aux droits, aux soins et la coopération des acteurs pour un parcours de soins plus fluide.

L'objectif est de sensibiliser la commune à la coordination gérontologique. Cet investissement a permis d'organiser une rencontre prochaine le 14/11/2014 avec la municipalité, le CLIC et la MAIA.

Dans un même temps le CLIC a souhaité organiser un groupe de travail concernant l'élargissement de son territoire. Ce groupe de travail se réunit le 14 novembre 2014.

Il est rappelé que les communes n'ont pas l'axe gérontologique dans leur compétence légale. Cependant, sans coordination, il a été constaté que des situations qui nécessitaient une simple coordination parvenaient à un accompagnement en gestion de cas. Mettre en place une coordination gérontologique permettrait d'apporter des solutions à la population âgée qui peut être en difficulté.

3-6 Délai de validation de deux semaines de la composition des tables de concertation tactique Nord Essonne et Centre Est Essonne :

La composition des deux tables a été validée.

4- Avancées du guichet intégré :

4-1 : Présentation de l'avancée des groupes de travail en Essonne :

Le guide d'entretien est terminé. Cet outil a été validé par les tables de concertation.

Le formulaire d'alerte et d'orientation a été terminé et est validé par les tables de concertation tactiques du territoire.

Le groupe de travail concernant la formation est en cours. Le groupe de travail devrait être en mesure de présenter le contenu de la future formation d'ici le 1^{er} semestre 2015 en Table de concertation tactique.

L'annuaire et le référentiel des missions sont des outils qui ont été travaillés en même temps. Les pilotes au niveau régional terminent le travail de la nomenclature (avec les retours du terrain de leur groupe de travail respectif) au regard d'une interopérabilité future entre les systèmes existants.

Les partenaires du 91 qui ont participé sont maintenant dans l'attente d'un aboutissement rapide.

Les pilotes ont présenté le projet dans sa globalité : une plateforme internet permettra d'accueillir le guichet intégré et l'annuaire.

Dans la mesure où le délai de mise en place de l'annuaire est long. Il ne sera effectif qu'au cours du second semestre 2015 il est demandé aux pilotes de mettre en place l'utilisation des outils déjà validés rapidement.

Le Conseil Général propose son aide pour avoir un avis d'expert informatique concernant la mise en place technique du guichet intégré.

4-2 Présentation du projet de l'ANAP par Monsieur Jacques Henri VEYRON :

Le power point de présentation est joint au présent compte rendu.
Ce projet est pertinent pour les professionnels du domicile. Il permet d'avoir un outil simple et rapide d'alerte en direction des médecins traitants et professionnels du domicile. Le signalement de ces alertes a pour objectif d'éviter les hospitalisations évitables.

Une articulation entre les travaux de l'ANAP et les travaux des pilotes MAIA est nécessaire et va se mettre en place.

4-3 Point régional sur l'avancée des annuaires par Mouloud YAHMI de l'Agence Régionale de Santé Ile de France :

Le power point de présentation est joint au présent compte rendu.
Il est important de noter que dans l'Essonne la décision de constituer un annuaire départemental a été validée depuis la mise en place des deux premières MAIA.
Une AMOA (Aide à la Maîtrise d'Ouvrage) est prévue afin d'aider les MAIA des différents départements dans la construction de leur ANNUAIRE.

Au vu des délais de constitution de l'AMOA et de mise en place de l'annuaire (fin d'année 2015) il est demandé aux pilotes du département de faire partager aux partenaires du territoire les outils construits et validés.

5- La téléassistance :

Les pilotes ont souhaité faire état à la Table de Concertation Stratégique de leur travail en ce qui concerne le dispositif de la téléassistance en Essonne (rencontre avec les services du Conseil Général). Ils ont exposé la difficulté rencontrée par certaines personnes âgées d'obtenir ce service lorsqu'elles sont trop isolées.

Le Conseil Général a toutefois émis une réserve quant à l'exposé de ce point Qui relève de difficultés techniques traitées directement par les services.

Le Conseil Général précise que sur 7021 abonnés, 1.71% des bénéficiaires ne disposent pas de contact . Malgré tout, ces personnes ne sont pas exclues du dispositif pour autant. le prestataire recherche des solutions pour répondre à cette problématique .

Le Conseil Général propose que lors d'une prochaine réunion soit étudié le schéma gérontologique départemental.

Relevé de décisions :

- 1- Légitimation des pilotes Lorette MARTINS LOPES et Aurélie QUENTRIC.
- 2- Mise à jour de la lettre de missions co-signée par le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé.
- 3- Le territoire des deux MAIA Nord Essonne et Sud Essonne est modifié : La commune de Saint Jean de Beauregard est attribuée à la MAIA Sud Essonne.
- 4- Des avenants aux conventions des deux MAIA Nord Essonne et Sud Essonne seront nécessaires.
- 5- L'annuaire proposé aux professionnels sera départemental.
- 6- Un travail d'articulation est nécessaire et doit se mettre en place entre l'ANAP et les pilotes MAIA.
- 7- Les pilotes doivent mettre en œuvre, sur leur territoire, le partage des outils nécessaires au guichet intégré sans attendre l'annuaire.

Prochaine réunion le Mardi 3 mars 2015 à 14h00

Le lieu sera précisé ultérieurement